

Normes de translittération adoptées par la
Bibliothèque universitaire des Langues et Civilisations
pour le catalogage en tibétain
Mai 2010

La Bulac a adopté en 2005 un système de translittération propre, d'où le nom "translittération Bulac".

Il combine deux systèmes : la translittération dite Wylie, pour rendre les termes tibétains, et la translittération mise en place et utilisée par la Library of Congress (ALA-LC), pour les emprunts au sanskrit (et certains emprunts modernes aussi, désormais).

1. Le tibétain

Consonnes

ཀ	ka	ཁ	kha	ག	ga	ང	nga
ཅ	ca	ཇ	cha	ཇ	ja	ཉ	nya
ཏ	ta	ཐ	tha	ད	da	ན	na
པ	pa	ཕ	pha	བ	ba	མ	ma
ཅ	tsha	ཇ	tsha	ཇ	dza	ཇ	wa
ཇ	zha	ཇ	za	ཇ	'a	ཇ	ya
ར	ra	ལ	la	ཤ	sha	ས	sa
ཏ	ha	ཨ	a				

Voyelles

ཇི	i	ཇུ	u	ཇེ	e	ཇོ	o
----	---	----	---	----	---	----	---

2. Le sanskrit translittéré en tibétain

Consonnes

ཇ	gha	ཇ	jha	ཇ	dha
ཇ	ṭa	ཇ	ṭha	ཇ	ḍa
ཇ	ḍha	ཇ	ṇa	ཇ	bha
ཇ	dzha	ཇ	ṣa		

Voyelles

ཇཱ	ā	ཇཱ	ī	ཇཱ	ū
ཇ	r̥	ཇ	r̄	ཇ	l̥
ཇཱ	ai	ཇཱ	au		

Caractères spéciaux

ཇཱ	aṃ	ཇཱ	aṁ	ཇཱ	kaḥ
----	----	----	----	----	-----

3. Autres règles de transcription

- une majuscule est mise à la première lettre radicale d'un titre et/ou d'un nom de personne, néanmoins cette majuscule n'est pas discriminante (ni dans le Sudoc, ni dans le catalogue local de la Bulac).

- le point intersyllabique (tib. *tsheg*) est rendu par un espace, en revanche, les autres ponctuations ne sont pas restituées dans la translittération.

- la distinction entre les graphies ལྷ' et ལྷ་ se fait par l'insertion d'un point entre le -g et le -y dans le second cas.

Ex. ལྷ་ *gyang* : pisé, et ལྷ' *g.yang* : bonne fortune.

- la consonne འ est rendue par une apostrophe, sauf quand elle est utilisée en souscrite, auquel cas elle allonge la voyelle et est rendue par une longue en translittération.

Ex. འམ་ *'o ma* : lait, et འ་ *tā*, comme dans འ་ར་ན་ཐ་ *Tā ra nā tha*.

NB : ces conventions sont utilisées par les deux bibliothèques qui cataloguent actuellement en tibétain dans le Sudoc : l'Institut des études tibétaines (IET) du Collège de France, et la BULAC.